

Privilège

Nous sommes disposés à examiner la situation de nouveau et à déterminer si, au dernier moment, nous pourrions lui accorder une aide. Je ne serais pas honnête si je disais que nous pouvons actuellement donner des garanties.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

• (1500)

Hier, le ministre a répondu à la recommandation lui demandant d'imposer un plafond flottant aux taux d'intérêt des cartes de crédit en disant aux consommateurs d'aller négocier un emprunt personnel. En d'autres termes: «Ne venez pas me voir, allez plutôt à la banque. Jetez-vous dans la gueule du loup.»

Je voudrais que le ministre nous dise tout de suite s'il protège les sociétés ou les consommateurs. Pourquoi continue-t-il à faire l'apologie des sociétés, au lieu de défendre les intérêts des consommateurs?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis stupéfait. Je ne suis pas le seul à soutenir qu'un tel plafond est inacceptable. Même l'Association des consommateurs du Canada est contre. Elle ne pense pas que ce soit la solution.

[Français]

Et je dirais, monsieur le Président, que dans pareille situation, il est surtout important de sensibiliser les consommateurs au fait que le marché des cartes de crédit est un marché très concurrentiel. Mon collègue sait l'intérêt que je porte aux consommateurs, on en a parlé encore la semaine dernière.

On peut se rendre chez son banquier—et j'invite tout le monde à le faire, comme je l'ai dit hier—qui dispense à la fois de la carte de crédit et des prêts personnels. Les gens, au lieu d'acheter des biens à long terme au moyen de cartes de crédit de magasins ou encore de cartes de crédit de compagnies de crédit, devraient plutôt faire un emprunt personnel à 11 ou 12 p. 100 plutôt que de payer un intérêt de 19 ou 28 p. 100 sur une carte de crédit, monsieur le Président. Je pense que l'on doit commencer

par sensibiliser davantage les consommateurs, parce que nous leur avons obtenu un taux d'intérêt à 8,5 p. 100, monsieur le Président. Voilà une valeur sûre pour les consommateurs!

[Traduction]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Étant donné que ce ministre défend évidemment les intérêts des banques et des institutions financières avant ceux des consommateurs, le premier ministre envisage-t-il de diviser ce portefeuille et de nommer un ministre des Consommateurs, qui verrait à protéger ces derniers?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le seul intérêt que j'ai en écoutant le député consiste à m'assurer qu'il ne se fâche pas au point qu'il lui arrive de nouveau quelque chose.

Nous pensons qu'il est très précieux pour le Canada et nous tenons à le garder à la Chambre des communes. Nous ne voulons pas qu'il lui arrive quelque chose.

Je prends bien au sérieux la proposition du député. Néanmoins, le ministre des Consommateurs et des Sociétés est aussi ministre d'État chargé de l'Agriculture et, comme il s'acquitte de ses deux portefeuilles de façon remarquable, je songe même à lui en confier un troisième.

* * *

[Français]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUELEMENT DU CANADA—LES DÉPENSES DES DÉPUTÉS QUI NE SONT PAS MEMBRES

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'ai communiqué ce matin avec le secrétariat du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada et je leur ai demandé qui payait pour les dépenses des députés qui ne sont pas membres du Comité, mais qui se sont rendus à l'Île-du-Prince-Édouard et à Toronto. Et on m'a répondu que même si ces députés n'étaient pas membres du Comité, que le Comité avait décidé spécialement de les payer, et cela sans l'autorisation de la Chambre. Demandant si moi-même comme député du Bloc québécois je pourrais avoir les mêmes privilèges, on m'a répondu que je devrais communiquer